

Saint-Brieuc, le 11 MARS 2015

Direction Territoire et Déplacements
Service Transport et Déplacements
Suivi : Benjamin Pascou
Tél. : 02 96 77 20 87
Référence à reporter : BP n°12-2015
Toute correspondance doit être adressée à
Monsieur Le Président de Saint-Brieuc Agglomération

Association Vélo Utile
A l'attention d'Elise Garnier
20, le Boisveloup
22 440 TREMUSON

Objet : Aménagement de l'arrêt TUB La Sensive

hillion

la méaugon

Madame,

langueux

J'ai bien reçu votre courrier en date du 17 février dernier relatif à l'aménagement de l'arrêt TUB La Sensive situé sur la commune de Saint-Brieuc.

plédran

Je tiens tout d'abord à vous rappeler que l'objectif de cet aménagement est de rendre accessible pour les personnes à mobilité réduite ce point d'arrêt, dans le cadre de la mise en œuvre de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances. Il s'agit d'offrir la possibilité pour tous de voyager en toute liberté sur le réseau des TUB, quelque soit son handicap.

plérin

ploufragan

pordic

saint-briéuc

saint-donan-

saint-julien

trégueux

trémeloir

trémuson

yffiniac

De manière complémentaire, pour pallier à l'absence d'aménagements cyclables sur cet espace et éviter une attente du cycliste derrière le bus lorsque celui-ci est à l'arrêt, le projet prévoit en effet l'aménagement d'une voie cyclable, différenciée du cheminement piéton, située à l'arrière de l'arrêt TUB dans le sens vers Tremuson. Mes services vous ont dans ce cadre récemment sollicité sur cet avant projet afin de pouvoir recueillir votre avis quant au traitement ponctuel des circulations cyclables au droit de l'arrêt.

Par ailleurs, cet aménagement de quais bus ne saurait constituer le point d'entrée d'un projet plus global de réaménagement qui sera réalisé lui dans le cadre du projet de Transport Est-Ouest (TEO) sur cet axe à horizon 2020. A cette occasion, l'ensemble des modes de déplacements et l'aménagement des espaces publics seront questionnés.

Les termes de la concertation qui a été menée avec votre association ne concernent donc que les abords immédiats du point d'arrêt. Aussi, compte tenu des publics à qui est destiné cet aménagement, du coût et des projets majeurs à terme sur cet espace, je ne souhaite pas différer cet aménagement dans le temps.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint des Services

Claude RIBIERAS



Copie : Monsieur le Maire de St Brieuc/ Comité de quartier des Grands Villages